



Votre enfant est né

Le Département du Lot,
proche de vous.

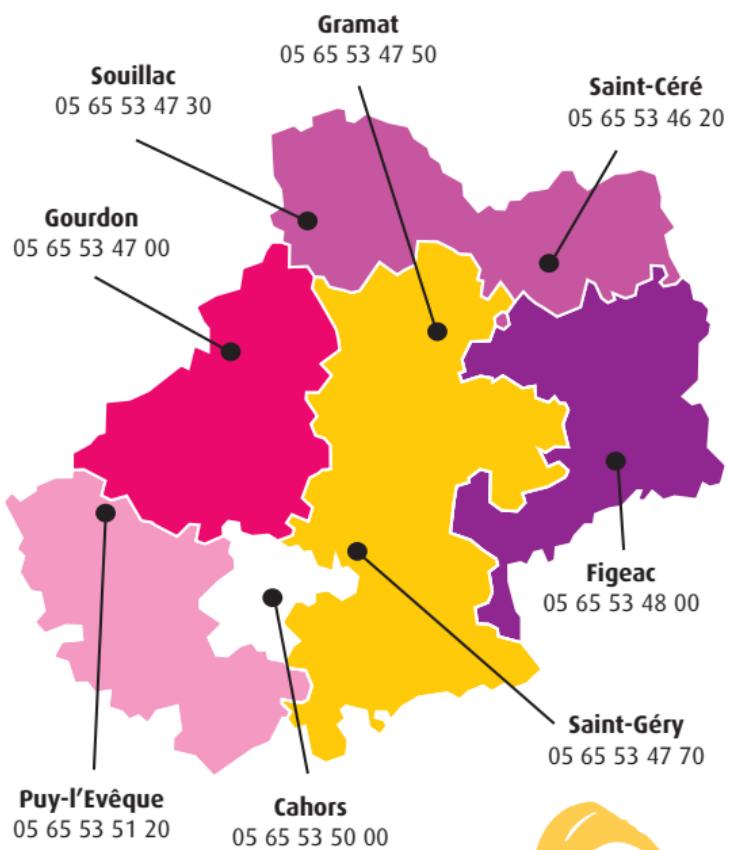
LOT
LE DÉPARTEMENT

- **Quels sont vos droits parentaux ?**
(congé maternité, allocations, congé parental...)
- **Comment vous faire aider à la maison ?**
- **Quels soins donner à votre enfant ?**
(toilette, alimentation, vaccinations...)
- **Quel mode d'accueil choisir pour votre enfant ?**
(crèche, assistante maternelle...)
- **Comment bien intégrer l'enfant dans votre couple ?**



Une équipe de médecins, puéricultrices, assistants sociaux est disponible pour vous aider à favoriser le développement de votre enfant.

Elle vous informe, vous conseille et vous propose en complémentarité avec votre médecin un suivi de votre enfant. Vous pouvez la rencontrer près de chez vous, dans les établissements d'accouchements, au centre médico-social lors des permanences, à votre domicile et lors des consultations de nourrissons.



Conception : ogham - Photos istock

Conformément à la réglementation, la naissance de votre enfant a été signalée au service de PMI du Département par la mairie de votre domicile.

